

## Commune de Chêne-Bougeries

Motion du 24 mars 2022 proposée par Florence Lambert et Anne Deruaz-Lombard pour le groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux de Chêne-Bougeries :

« Aménagement du chemin de Conches et de ses abords »



Crédit photographique : Florence Lambert, le 1<sup>er</sup> mars 2022



Crédit photographique : Florence Lambert, le 1<sup>er</sup> mars 2022

## **Motion**

Considérant,

- Qu'une portion du chemin de Conches est répertoriée dans le réseau des chemins pédestres au niveau cantonal et que, par ailleurs, un projet s'est concrétisé sur les parcelles adjacentes de l'Etat, en vue de créer un cheminement piétonnier ;
- Qu'une zone 30 km/h est déjà existante sur la partie privée dudit chemin ;
- Que le réaménagement, avec mise en « zone 30 km/h de la partie du chemin de Conches relevant du domaine public communal, a été abordée à réitérées reprises dans le cadre des travaux liés à la démarches participative relative au quartier de Conches et du plateau de l'Ermitage ;
- Que le vote d'un crédit d'investissement et financement à hauteur de CHF 1'230'000.- TTC, préavisé favorablement par 10 voix pour et 1 voix contre lors de la dernière séance de la commission qui s'était penchée sur ce sujet le 9 mars 2020, n'a pas été voté mais renvoyé pour réexamen en commission par le Conseil municipal du 18 juin 2020 ;
- Que le Plan directeur communal (PDCom) voté par ce même Conseil municipal lors de sa séance du 18 novembre 2021, a toutefois maintenu l'objectif de réaliser l'extension de la zone 30 sur le chemin de Conches, en lui fixant un horizon de 0 à 5 ans (pp. 67 et 75) ;
- Que d'un autre côté l'espace public (qui se décline en parc et places, cheminements piétonniers et de mobilité douce en site propre et espace-rue) est le lieu par excellence du vivre ensemble, ce qui est également énoncé dans ledit plan (ibidem, p. 35) ;

- Que le plan directeur de Chêne-Bougeries acte que « la mise à disposition d'espaces collectifs de qualité offrant la possibilité de se dépenser à côté de chez soi (place de jeux, installations sportives, etc...) est un enjeu communal » (ibid., p. 36) ;
- Et qu'enfin, le Projet de paysage prioritaire (PPP) Arve prévoit une promenade « haute » parallèle à la promenade existante, avec des belvédères marquant les points de vue significatifs (ibid., p. 38) ;
- Que d'ailleurs si l'Arve, tout comme la Seymaz, constitue un lieu privilégié pour la promenade, la valorisation des qualités paysagères le long des cheminements de l'Arve et de la Seymaz devra se faire par la mise en place d'un mobilier urbain (ibid., p. 38).

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Réaliser des travaux d'aménagement en zone 30 km/h comme de réfection du chemin de Conches dans sa partie relevant du domaine public communal et à cette fin proposer le crédit nécessaire;
- Inclure dans ce crédit l'installation de stations d'exercices physiques qui puissent harmonieusement s'intégrer dans le paysage ;
- Inclure également avec le même souci d'intégration au paysage la mise à disposition de bancs, de poubelles ainsi que la mise en place d'une signalétique indiquant la manière d'utiliser les stations d'exercices physiques ;
- Engager les démarches nécessaires auprès des instances compétentes.

Avec l'espoir que cette motion soit accueillie favorablement par les Conseillers municipaux présents,

Signatures :

